



## préjudice suite à un incendie

Par **maripi**, le **12/02/2010** à **19:19**

Nous avons subi un incendie de notre tableau électrique en janvier 2009 dans notre maison neuve en pleine nuit. Après la stupeur, il a fallu se battre toute l'année face à notre assurance et face à l'expert judiciaire. Nous arrivons cette semaine à obtenir enfin des fonds pour payer les réparations. Une prochaine expertise doit avoir lieu (nous n'avons pas de date fixée) pour constater la responsabilité de EDF (l'incendie est dû à une tension très faible 180 volts avec le chauffage).

A quel montant peut-on prétendre sachant que nous avons dû être relogés pendant sept mois et que nous passons cet hiver sans chauffage au risque de provoquer l'incendie. Je précise que nous avons deux enfants qui viennent juste de faire 9 ans. Merci de nous aider.